



# construire et réhabiliter en terre crue

>>> *développement durable et QEB*

« Pourquoi et comment envisager de construire en terre : un projet terre n'est pas anodin il met en évidence des questions techniques, économiques, culturelles ... qui conduisent à des prises de positions. Une maîtrise d'ouvrage volontaire et des projets qui intègrent la spécificité du matériau dès les premières esquisses. »

## PROGRAMME

### La Construction en terre, principes

#### Présentation générale

Patrimoines terre (mondial, national)

#### Les principales techniques traditionnelles et actuelles

Torchis, bauge, pisé, adobes / enduits, blocs et briques, pisé, terre allégée

#### Arguments & qualités

Pourquoi et comment faire de la terre aujourd'hui, liens avec ACV et autres alternatives

### La Construction en terre, en pratique

Etudes de cas de projets croisés avec un architecte et une entreprise

#### Comment faire

Quels apports (BET, organismes extérieurs), quels échanges avec les spécialistes (entreprises), à quel moment et sur quels aspects

**Actualité de la construction en terre** et quelques chantiers récents en AURA neuf et réhabilitation

#### Démonstration de matériaux

## OBJECTIFS DE FORMATION

> Avoir une **connaissance élémentaire des techniques**

> Comprendre les **enjeux "soutenables et techniques"**

> Avoir des pistes pour **envisager de construire en terre** ici & maintenant ...

> Être sensibilisé à l'obligation d'une **approche coopérative** entre différents acteurs

> Connaître **les précautions à prendre** avant de s'engager dans un projet en terre

> Avoir une première approche de la construction terre selon que l'on soit architecte « spécialiste » terre, ou intervenant sur du pisé existant sans approche spécifique, ou encore un.e professionnel.le motivé.e mais peu expérimenté.e

## INTERVENANTS

**Vincent RIGASSI**, architecte spécialiste de l'écoconstruction (RA2) et **Hervé MARTINEAU**, maçon piseur, membres du réseau TERA TERre crue Rhône-Alpes

## METHODES PEDAGOGIQUES

Présentation power point - Exemples/échanges

Etude de cas concrets, exercices

> **Les supports de cours** seront remis aux participants

> Taille du groupe : max. 16 personnes

## PUBLIC

Maîtres d'œuvre et maîtres d'ouvrage publics et privés : architectes, ingénieurs BET, urbanistes, programmistes, collectivités, promoteurs, bailleurs, SEM ; entreprises du bâtiment

## DUREE, LIEU

**2 jours de formation** soit 15 heures

**Horaires** : de 9h à 12h30 et de 14h à 18h

**Lieu** : LYON

## TARIF & PRISE EN CHARGE

**Tarif : 700 € HT (840 € TTC)**

**Tarif préférentiel** : inscription à 2 ou + // ancien.ne stagiaire QEB/DDQE 600 € HT (720 € TTC)

**Formation prise en charge par les OPCA (FIF-PL, Actaliens, Fafiec, Constructys...)** et **éligible à l'obligation de formation** continue des architectes.

*Par ex. pour les libéraux / gérants / autoentrepreneurs:*  
Remboursement FIF-PL : 350 € HT par jour (**soit 100%**)  
+ crédit d'impôt formation 74 €

## CONTACT

**Céline ROOS** - [celine.roos@scop-les2rives.eu](mailto:celine.roos@scop-les2rives.eu)

12 rue St Cyr – 69009 LYON

Tél : 06 75 46 73 27 // [www.scop-les2rives.eu](http://www.scop-les2rives.eu)

Scop les 2 rives, déclaration d'activité de formation enregistrée sous le n° 82 69 12060 69 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat)

SIRET : 539 062 117 00012 / code APE : 8559A



# FICHE D'INSCRIPTION

Vous pouvez vous inscrire à nos formations en envoyant cette fiche d'inscription à l'adresse suivante :

> Par courrier : Scop les 2 rives, 12 rue de Saint Cyr 69009 Lyon

> Par mail : [celine.roos@scop-les2rives.eu](mailto:celine.roos@scop-les2rives.eu)

*Et pour toute demande d'information complémentaire : Céline ROOS, +33 6 75 46 73 27*

Scop les 2 rives, déclaration d'activité de formation enregistrée sous le n° 82 69 12060 69 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat) - SIRET : 539 062 117 00012 / code APE : 8559A

**STRUCTURE :** \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_ CP \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

Nom de l'OPCA \_\_\_\_\_

**EMPLOYEUR : NOM** \_\_\_\_\_ **Prénom** \_\_\_\_\_

Fonction \_\_\_\_\_

**STAGIAIRE :**

NOM \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Fonction \_\_\_\_\_ Adresse e-mail \_\_\_\_\_

N° tél. \_\_\_\_\_ N° port. \_\_\_\_\_

**Je souhaite m'inscrire à la formation** \_\_\_\_\_

Date(s) : \_\_\_\_\_ Lieu : \_\_\_\_\_ Tarif TTC : \_\_\_\_\_

Je m'inscris avec un.e autre stagiaire : \_\_\_\_\_ (nom et prénom)

Je bénéficie d'une réduction en tant qu'ancien.ne stagiaire QEB/DDQE

Fait à \_\_\_\_\_ Le \_\_\_\_\_ Signature \_\_\_\_\_

*Nous prendrons contact pour l'établissement de la convention de formation dès réception de cette fiche.*

**Les formations de la Scop les 2 rives sont prises en charge par les OPCA.**  
[Le détail des montants est téléchargeable ici](#)

**Quel est mon OPCA ?**

- Architecte, paysagiste, BET, économiste... en libéral, gérant.e non salarié.e ou autoentrepreneur : FIF PL
- Architecte, paysagiste, BET, économiste... gérant.e salarié.e : ACTALIANS
- Chef d'entreprise artisanale : FAFCEA
- Salarié.e d'agence d'architecture : ACTALIANS
- Salarié.e de bureau d'étude (thermique, économie...) et d'agence de paysage : FAFIEC
- Salarié.e du bâtiment (dont CAE) : CONSTRUCTYS
- Salarié.e de CAUE, centres de ressources, bailleurs, associations... : UNIFORMATION

& pour les libéraux et gérant.es non salarié.es : **crédit d'impôt formation mobilisable**

Prises en charge au 1<sup>er</sup> janvier 2018  
 Formations courtes 1 à 7 Jours  
 DD et Qualité environnementale des bâtiments  
 Thématiques classées prioritaires par les OPCA  
 Montants sous réserve d'acceptation de dossier par l'OPCA  
 Montants indiqués par journée de formation

LIBERAL, GERANT NON-SALARIE, AUTOENTREPRENEUR		
Profession	OPCA	Prise en charge éligible
Architectes, paysagistes, BET, économistes... <small>Prise en charge des formations de type "formation continue" ou "formation initiale" (hors FIF PL) et des formations de type "formation continue" (hors FIF PL) et des formations de type "formation continue" (hors FIF PL)</small>	FIF-PL <small>ouvert sur la demande sur le site <a href="http://www.fif-pl.fr">www.fif-pl.fr</a></small>	350 € / jour <small>(hors la limite de 560 € / an / professionnel)</small>
Chefs d'entreprise artisanale	FAFCEA <small>ouvert sur la demande sur le site <a href="http://www.fafcea.com">www.fafcea.com</a></small>	28h / heure, soit 216 € / jour <small>(hors la limite de 160 heures / an / professionnel)</small>
Toutes professions (hors auto-entrepreneur) > en accord du FIF-PL et du FAFCEA	Ouverture possible d'un arrêté d'éligibilité (proposé à l'attention de l'OPCA)	9,88 € / heure dans la limite de 60h / an <small>(pour télécharger les documents, contactez l'association <a href="mailto:scop@scop-les2rives.eu">scop@scop-les2rives.eu</a>)</small>
Autres professions : nous contacter		

  

SALARIE (plan de formation)		
Profession	OPCA	Prise en charge éligible
Agences d'architecture d'intérieur, bureaux d'études, bureaux de conseil, bureaux de conseil en architecture, bureaux de conseil en économie d'énergie, bureaux de conseil en environnement, bureaux de conseil en paysage, bureaux de conseil en urbanisme, bureaux de conseil en urbanisme	ACTALIANS <small>ouvert sur la demande sur le site <a href="http://www.actalians.fr">www.actalians.fr</a></small>	Prise en charge des frais pédagogiques : 200 € / jour (max 5 jours) Prise en charge du séjour : forfait 84 € / jour - repas max (max 15€ / jour) - hébergement (max 10€ / nuit) - transports (0,25 € / km) - Fuel (max 214 € / jour) + Frais
BET, économistes, paysagistes	FAFIEC <small>ouvert sur la demande sur le site <a href="http://www.fafiec.fr">www.fafiec.fr</a></small>	Prise en charge jusqu'à 100% (selon votre statut) - entreprises de 10 à 15 salariés : 2 400 € max. - entreprises de 15 à 25 salariés : 2 500 € max. - entreprises de 25 à 50 salariés : 2 600 € max. - entreprises de 50 à 100 salariés : 2 700 € max. - entreprises de 100 à 250 salariés : 2 800 € max. - entreprises de 250 à 500 salariés : 2 900 € max. - entreprises de plus de 500 salariés : 3 000 € max. <small>hors formations de type "formation continue" et "formation initiale" (hors FIF PL) et des formations de type "formation continue" (hors FIF PL)</small>

© Scop les 2 rives